



## URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~— que la Fonctionnaire déléguée est saisie — que le Gouvernement est saisi —~~ d'une demande de : ~~permis d'urbanisation — modification de permis d'urbanisation — permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur Jérôme CASSART** demeurant avenue Normande 10D à 1332 Rixensart.

Le terrain concerné est situé **avenue Normande 10D à 1332 Rixensart** et paraît cadastré 2<sup>e</sup> division section A parcelle 495 B.

Le projet consiste à **construire une véranda** et présente les caractéristiques suivantes :

- A) le projet vise la construction d'un volume secondaire à usage de véranda en partie arrière de la construction, au niveau de la zone de jardin ;
- B) la demande est soumise à annonce de projet car elle s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme applicables en sous-aire 1/43 d'habitat à caractère patrimonial du lac de Genval, en ce qui concerne :
  - la marge de recul latéral gauche du volume secondaire de véranda projeté qui est inférieure à 5 mètres par rapport à la limite de propriété ;
  - l'occupation de la parcelle par les surfaces construites, en ce compris les aménagements imperméables des abords, qui excède 30 pourcents ;

Le dossier peut être consulté, de préférence sur rendez-vous, les jours ouvrables de 08h00 à 12H00 et de 13H00 à 16h00 à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Marine Degryse, téléphone 02/654.16.50, mail [urbanisme@rixensart.be](mailto:urbanisme@rixensart.be), dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer  
du 17 mars 2021 au 31 mars 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.
- ~~par courrier électronique~~